



Administratifs : pas de test « SIF » sans garantie !

Les personnels doivent refuser de se soumettre à un test individualisé sans garanties claires du Directeur général.

Première étape de la Mutualisation des Services supports :
l'action « d'évaluation des agents de la chaîne budgétaire & comptable préalablement au lancement d'actions de formation »

Nous avons été saisis par un certain nombre de personnels qui s'inquiètent de l'annonce soudaine d'une action d'évaluation obligatoire et individuelle sous forme de QCM.

Passée en force lors du dernier CFP du 4 décembre, l'action d'évaluation des agents de la chaîne budgétaire & comptable préalablement au lancement d'actions de formation avait fait l'objet d'une protestation officielle et d'une demande de réunion complémentaire de la part de la CFDT.

Cette proposition de concertation est restée lettre morte.

Ce sont pourtant 650 agents, de l'aveu même de l'administration centrale, qui sont concernés, et ... rien. Pas une volonté de réfléchir avec les organisations syndicales aux tenants et aux aboutissants de ce processus dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est passablement autoritaire.

Dans la plus grande confidentialité, un QCM « identifiant les procédures de l'ordonnateur et du comptable que doivent connaître et maîtriser les agents » a été préparé.

Ce QCM va être soumis à l'ensemble des agents identifiés, qui seront individuellement évalués.

L'objectif ?

« Etablir rapidement une cartographie **précise et nominative** des insuffisances à combler et lancer les actions de formation correctives, et, d'autre part, que les agents s'approprient l'outil futur. Le QCM s'accompagnera d'une note de présentation et d'un sondage

FOCUS

Communiqué du Secrétariat Général (extraits)

Le séminaire qui s'est tenu les 27, 28 et 29 mai 2009 à Aix-en-Provence autour des chefs de département administratifs des DSAC-IR, des CRNA, des SNA, du STAC, du SNIA, du CESNAC et du SIA a permis d'élaborer une feuille de route sur l'optimisation des fonctions transverses et la professionnalisation des métiers de gestion.

La gestion est en effet l'axe majeur du SG pour améliorer la gouvernance et le management de la DGAC.

.../...

Le calendrier est serré : le 1er janvier 2011 le SIF révolutionnera l'outil financier et comptable, donnera un tableau de bord PPO aux directeurs des services, favorisera une organisation financière plus lisible et plus efficace pour les opérationnels.

.../...

Un effort sans précédent devra être accompli pour former, professionnaliser, conforter ces métiers de la gestion. **Il conviendra aussi de mieux reconnaître les agents qui en assurent la responsabilité.**

d'opinion en cours d'élaboration auprès des personnels intéressés, afin de connaître leurs projets professionnels ainsi que la perception de leurs missions dans un environnement évolutif. »

Quelques remarques de la CFDT :

1. Si la DGAC veut former en masse ses personnels à des procédures comptables et financières qu'ils maîtrisent en fait déjà pour la plupart, la moindre des choses serait qu'en regard elle délivre une qualification qui confirme l'employabilité des agents concernés, et que cette qualification ait un retentissement sur la feuille de paie.

Nous ne comprendrions pas que la DGAC hésite à s'engager dans cette voie, qui consiste à rémunérer les compétences acquises : c'est normalement tout l'objet d'un protocole social, et pas le résultat d'un processus imposé.

Il serait tout bonnement incroyable que la DGAC ne reconnaisse pas aux seuls personnels administratifs le droit de voir leur salaire évoluer en même temps que leur qualification !

2. A notre connaissance, il n'existe pas dans la Fonction publique d'Etat de formation obligatoire, à l'exception de celles qui sont statutaires.

Et si la DGAC envisage de mettre en place des formations statutaires pour les personnels administratifs, cela doit faire l'objet d'une réflexion qui les intègre tous, d'une part, et d'une validation des acquis d'autre part.

Le SPAC CFDT réitère sa demande d'une rencontre rapide avec le Secrétaire général sur le sujet, car si la DGAC n'a pas attendu le protocole pour mettre en place de tels outils, il ne saurait être question pour la CFDT, ni les personnels d'attendre sans agir.

Loin de nous l'idée de remettre en cause le principe, dont nous sommes les fondateurs, d'une formation tout au long de la vie : mais pas sans contrepartie.

3. Nous appelons les personnels à la plus extrême vigilance vis-à-vis d'une opération dont l'objectif affiché est de les contraindre à suivre un Plan individuel de formation sans qu'à aucun moment les conditions sociales de participation à cette opération d'envergure n'aient été négociées avec les organisations syndicales les représentant.

Comme les personnels, la CFDT craint que ce dispositif soit utilisé dans le cadre de futures réorganisations pour sélectionner « les meilleurs » et écarter les autres.

Il est donc indispensable que des garanties soient données immédiatement par le Directeur général :

- sur le fait que les informations individuelles recueillies à cette occasion ne seront pas conservées dans les dossiers individuels des agents, et que les opérations de formation seront absolument dissociées du processus de notation individuelle ;

- sur le fait que les formations organisées le seront sur le lieu de travail des agents concernés, afin d'assurer une égalité de traitement ;

- sur le fait que la mise en œuvre de ces processus de qualification auront des conséquences concrètes et collectives en matière salariale.

Enfin nous demandons que l'évaluation concernée soit suspendue tant que les garanties demandées n'auront pas été apportées, et qu'en aucun cas elles n'aient lieu avant un débat complet dans l'instance de concertation appropriée, dont dépend intégralement le CFP, le CTP DGAC.

Nous avons écrit en ce sens au Directeur général.

Nous demandons aux personnels de se tenir prêts à un refus de participer à cette opération tant que les garanties indispensables n'auront pas été données.